

Pour un climat scolaire positif  
**Notre plan de lutte**  
contre la violence et l'intimidation



***À notre école, la direction et le personnel interviennent !***

**Violence** (art. 13-1.1)

- « Toute manifestation de **force**, de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle ;
- exercée **intentionnellement** contre une personne ;
- ayant pour effet d'engendrer des **sentiments de détresse**, de la léser, de la blesser ou de l'opprimer ;
- en s'attaquant à son intégrité ou à son bien-être psychologique ou physique, à ses droits ou à ses biens. »

**Intimidation** (art. 13-1.3)

- « Tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non ;
- **à caractère répétitif**,
- exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberspace ;
- dans un contexte caractérisé par **l'inégalité des rapports de force** entre les personnes concernées ;
- ayant pour effet d'engendrer des **sentiments de détresse** et de léser, blesser, opprimer ou ostraciser. »

**Agissons ensemble!**

## Portrait de l'école

82,2 % des élèves se sentent en sécurité à l'école.

La violence verbale et physique sont les plus répertoriées.

## Nos objectifs cette année

Augmenter le pourcentage d'élèves qui croient que l'école en fait suffisamment pour prévenir le racisme.

Encourager les victimes et les témoins de VIR à dénoncer la situation à un adulte de l'école.

Maintenir une ligne sévère concernant les cas d'intimidation.

Diminution des différentes formes de violence et d'intimidation.

## Ce que l'école va faire

Sensibilisation auprès des élèves quant aux différentes formes de violence et d'intimidation.

Programme en collaboration avec le service de police de Gatineau.

Implication du personnel dans l'amélioration du climat de protection.

Augmentation de la surveillance active lors des pauses et du dîner aux endroits problématiques.

Ateliers en classe portant sur l'inclusion et la richesse d'une société où l'on retrouve une grande diversité.

Ateliers personnalisés auprès des agresseurs et des victimes

Semaine multiculturelle

Sanctions sévères et suivis parents-élèves

Implication des parents

Programme A.V.I.S.E en partenariat avec les policiers

Les mesures de prévention visent...

... à contrer toute forme d'intimidation ou de violence motivée, notamment, par le racisme, l'orientation sexuelle, l'identité sexuelle, l'homophobie, un handicap ou une caractéristique physique.

# Que fera l'école si elle constate un acte d'intimidation ou de violence ?

**Au moment MÊME  
où un acte est  
constaté**

*Des actions sont immédiatement prises :*

- ♣ Vérification des faits et rencontre des personnes impliquées
- ♣ Communication avec les parents concernés par téléphone ou par écrit
- ♣ Interventions appropriées selon le cas et le bilan de la situation

Victime	Auteur	Témoïn
<p><b>Mesures de soutien et d'encadrement</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>♣ Rencontre avec l'élève</li> <li>♣ Mesure de protection</li> <li>♣ Suivi individuel, de groupe</li> <li>♣ Contrat d'engagement</li> <li>♣ Rencontre avec le policier éducateur</li> <li>♣ Référence à une ressource externe (service de police, CISSSO)</li> <li>♣ Soutien lors d'une dénonciation</li> <li>♣ Rassurer quant à la confidentialité de la démarche</li> <li>♣ Informer et impliquer les parents dans la démarche</li> </ul>	
<p><b>Sanctions possibles</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>♣ Rapport au dossier</li> <li>♣ Retrait de classe</li> <li>♣ Travail communautaire</li> <li>♣ Mesures réparatrices</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>♣ Perte de privilège</li> <li>♣ Suspension interne/externe</li> <li>♣ Paiement du matériel endommagé ou brisé</li> </ul>
<p><b>Suivi</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>♣ Interventions rapides</li> <li>♣ Rencontre de différents acteurs</li> <li>♣ Contact avec les parents</li> <li>♣ Assurer le suivi auprès des personnes impliquées jusqu'à ce que la situation soit réglée (suivi 211 : 2 jours, 1 semaine, 1 mois)</li> <li>♣ Consigner l'acte conformément aux obligations légales</li> </ul>	

## Comment l'école et les parents peuvent collaborer ?

Vous avez une place importante dans le plan de lutte contre la violence et l'intimidation.

- Dénoncer la situation
- Supporter votre enfant
- Collaborer de façon positive et respectueuse avec l'école
- Collaborer de façon constructive à la résolution de la situation

## Comment vous pouvez dénoncer ?

Toutes les plaintes sont traitées de façon confidentielle.

Téléphone



819-771-6126 poste 848 771

Courriel



Lauriane.lallier@csspo.gouv.qc.ca

Rendez-vous



Lauriane L'Allier

## Ressources

Personne responsable dans l'école du dossier	Lauriane L'Allier 819-771-6126 p. 848 771
Ligne SOS intimidation - ESDÎ	819-771-6126 p. 848 956
Personne désignée par le CSSPO autre que le protecteur de l'élève	Julie Robidas-Noiseux 819 771-4548 p. 854 736
Ligne Parents	1 800 361-5085 <a href="http://www.ligneparents.com">www.ligneparents.com</a>
Service de police	819-595-1122
Site du ministère de l'Éducation et de l'enseignement supérieur	Site du ministère de l'Éducation et de l'enseignement supérieur <a href="http://www.education.gouv.qc.ca/dossiersthematiques/intimidation-et-violence-a-lecole/agircontre-la-violence-et-lintimidation/">http://www.education.gouv.qc.ca/dossiersthematiques/intimidation-et-violence-a-lecole/agircontre-la-violence-et-lintimidation/</a>